

16 déc 2022 -17:53

Appartient à [Conseil des ministres du 16 décembre 2022](#)

## Justice : prolongation des mesures de soutien suite à la crise de l'énergie

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger les mesures de soutien temporaires, prises suite à la crise de l'énergie, en matière de Justice.

L'avant-projet vise à prolonger les mesures de soutien temporaires qui ont été prises dans le cadre de la crise de l'énergie, à savoir :

- pour les citoyens : une augmentation temporaire de 30% des seuils d'insaisissabilité visés à l'article 1409 du Code judiciaire sur les montants de 2022
- en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie :
  - la possibilité temporaire de la mainlevée de la saisie pour les dettes énergétiques au tribunal de saisie
  - une interdiction temporaire de citation en faillite
  - l'exemption temporaire de l'aveu de faillite

Étant donné que la crise de l'énergie persiste, tout comme la guerre en Ukraine, et que les mois d'hiver les plus froids sont à nos portes, il est opportun et nécessaire de prolonger les mesures temporaires d'une période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal portant prolongation des articles 66 à 74 de la loi du 30 octobre 2022 portant des mesures de soutien temporaires suite à la crise de l'énergie*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be